

BTP CFA IDF

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

10 rue du Débarcadère
75852 PARIS CEDEX 17

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

SAS EMARGENCE AUDIT

Capital 56 000 € | RCS PARIS 338 339 872 | Code APE 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Île-de-France

BTP CFA IDF

A l'Assemblée Générale de l'association **BTP CFA IDF**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **BTP CFA IDF** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Trésorier et dans les autres adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

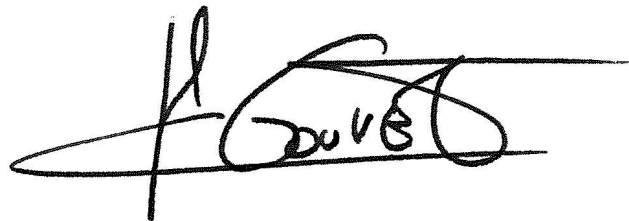
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16/06/2025

CABINET EMARGENCE AUDIT
Représenté par Frédéric GOUVET
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. GOUVET', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.



SIRET : 775 662 141 00081

**10 RUE DU DEBARCADERE
75852 PARIS CEDEX 17**

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024

BIAN ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	316 033	259 280	56 753	51 698
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	316 033	259 280	56 753	51 698
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes incorporels				
Immobilisations corporelles	90 689 954	44 394 516	46 295 438	46 546 907
Terrains	7 242 353	1 536 030	5 706 323	5 869 552
Constructions	25 115 404	12 657 835	12 457 569	13 206 097
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 109 536	14 643 435	3 466 101	3 991 102
Autres immob. corporelles	35 751 225	15 557 215	20 194 009	16 160 022
Immobilisations corporelles en cours	4 471 436		4 471 436	7 320 133
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	13 599		13 599	13 162
Participations et Créances rattachées	3 049		3 049	3 049
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	10 551		10 551	10 113
Total I	91 019 586	44 653 796	46 365 790	46 611 766
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	311 525	16 623	294 903	333 632
Créances	18 088 251	49 945	18 038 305	23 887 477
Créances clients, usagers et cptes rattachés	3 085 475	49 945	3 035 530	7 105 442
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres	15 002 775	-	15 002 775	16 782 035
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	22 982 136		22 982 136	17 824 413
Charges constatées d'avance	228 834		228 834	60 904
Total II	41 610 746	66 568	41 544 178	42 106 426
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	132 630 332	44 720 363	87 909 968	88 718 192

BILAN PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	19 135 313	14 147 320
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	19 135 313	14 147 320
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 506 097	4 987 993
<i>Situation nette (sous total)</i>	20 641 411	19 135 313
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	42 744 517	43 874 314
Provisions réglementées		
Total I	63 385 928	63 009 627
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	322 098	464 205
Total II	322 098	464 205
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 119 000	1 029 000
Provisions pour charges	277 172	240 098
Total III	1 396 172	1 269 098
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	2 059	2 059
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 902 756	4 661 011
Dettes des legs ou donations	-	
Dettes fiscales et sociales	2 303 815	2 198 412
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	531 756	673 063
Autres dettes	15 061 065	14 688 818
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 004 320	1 751 899
Total IV	22 805 771	23 975 262
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	87 909 968	88 718 192

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	24 577 612	26 943 282
Ventes de biens		
<i>Dont vente de dons en nature</i>		
Ventes de Prestations de service	24 577 612	26 943 282
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	909 591	1 091 076
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	20 447	-
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	20 447	-
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	466 927	800 680
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	255 462	595 655
Utilisations des fonds dédiés	211 466	205 026
Autres produits	262 129	280 808
Total I	26 236 706	29 115 846
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières d'Œuvres	678 540	704 315
Achats autres approvisionnements	1 326 705	1 236 913
Variation de stock	38 729	51 052
Autres achats et charges externes	7 970 864	9 011 980
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	948 426	944 096
Salaires et traitements	9 503 583	8 810 286
Charges sociales	4 147 316	3 764 067
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 869 558	3 244 213
Dotations aux provisions	80 862	175 823
Reports en fonds dédiés	69 358	110 000
Autres charges	282 443	239 241
Total II	28 916 384	28 291 986
RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	(2 679 678)	823 860
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	622 734	622 555
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	498 344	202 797
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	1 121 078	825 352

COMPTE DE RESULTAT (suite)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 121 078	825 352
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(1 558 601)	1 649 212
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	94 219	506 324
Sur opérations en capital	3 246 288	2 939 726
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	3 340 507	3 446 050
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	50 438	36 268
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	90 000	71 000
Total VI	140 438	107 268
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 200 068	3 338 782
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	135 370	-
Total des produits (I + III + V)	30 698 290	33 387 248
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	29 192 192	28 399 255
EXCEDENT OU DEFICIT	1 506 097	4 987 993
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

FAITS CARACTERISTIQUES 2024

Pour la sixième année consécutive, les effectifs accueillis en apprentissage poursuivent leur progression, avec une hausse de 4% (hors UFA). Cette dynamique s'explique principalement par plusieurs facteurs :

- une promotion active de nos CFA, de nos métiers et de nos formations auprès d'un public de plus en plus large ;
- un accompagnement renforcé des apprentis et des entreprises, favorisant les poursuites de formation ;
- un taux de rupture des contrats relativement contenu (17%) et un taux d'abandon limité à 12% ;
- une adaptation constante de notre offre de formation aux besoins du marché et des entreprises, illustrée par le lancement de quatre nouvelles formations en 2024 ;
- le soutien de l'État à travers l'aide exceptionnelle accordée aux employeurs recrutant des apprentis.

L'exercice 2024 s'est déroulé dans un contexte institutionnel, économique et géopolitique de plus en plus contraint pour nos CFA. Malgré ces conditions défavorables, deux éléments forts sont à souligner. Tout d'abord, le résultat de l'exercice reste positif (1 506 097€), et ce, malgré une baisse du chiffre d'affaires. Par ailleurs, la maîtrise des charges a été renforcée grâce à des efforts structurels ciblés, permettant de préserver les équilibres économiques de notre Association.

Enfin, l'audit de renouvellement Qualiopi, mené du 14 au 23 mai au sein de BTP CFA Île-de-France, s'est conclu favorablement, validant ainsi la pleine conformité de notre organisme aux exigences qualité.

1. UN CONTEXTE MARQUÉ PAR LA RIGUEUR BUDGÉTAIRE EN FRANCE ET LES INFLEXIONS DU MODÈLE DE FINANCEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION

L'exercice 2024 s'inscrit dans la continuité des tensions économiques amorcées dès 2023. L'inflation reste élevée, les coûts énergétiques demeurent supérieurs aux niveaux d'avant-crise, et surtout, les effets de la réduction des NPEC (niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage) sont désormais pleinement visibles et impactent fortement le modèle économique des CFA.

Dans ce contexte contraint, notre Association parvient néanmoins à dégager un résultat excédentaire. Ce résultat positif, bien qu'en net recul par rapport aux années précédentes, témoigne de notre capacité d'adaptation, rendue possible grâce à un pilotage rigoureux et à l'implication collective des équipes.

La performance financière de 2024 est d'autant plus significative qu'elle intervient dans un contexte de baisse marquée du chiffre d'affaires, passé de 26,9 M€ en 2023 à 24,6 M€ en 2024, soit une diminution de près de 8,5%.

Cette évolution s'explique principalement par :

- la généralisation de la baisse des NPEC, désormais appliquée à 100% des contrats d'apprentissage ;
- le ralentissement du développement de la formation continue, qui, malgré des efforts de structuration interne, n'a pas encore trouvé son plein régime ;
- la diminution des subventions affectées, en particulier en raison de la réduction notable de la contribution de la Région Île-de-France à la majoration des coûts contrats.

2. UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE, REFLET DE NOTRE MATURITÉ COLLECTIVE

Les **charges de personnel** ont progressé de 8%, en lien avec les revalorisations salariales nécessaires, le versement d'une prime de partage de la valeur, ainsi que le renforcement ciblé de certains services.

Les **achats pédagogiques** sont restés stables, traduisant une gestion anticipée et maîtrisée des besoins.

La rationalisation de l'organisation a permis de générer des économies notables, notamment grâce à la fermeture de services de restauration (70 k€ d'économies en 2024, 100 k€ attendus en 2025). Les **charges immobilières** ont reculé de 6,8%, en dépit de la hausse des impôts locaux, sous l'effet conjugué de la baisse des coûts d'entretien, de la renégociation du contrat d'électricité et des investissements qui améliorent la performance énergétique des bâtiments.

Les **autres charges d'exploitation** ont diminué de 12%, principalement en raison de la baisse des charges liées aux UFA et de la fin du partenariat avec l'ESITC Paris. Cette évolution favorable résulte également d'une politique active de mise en concurrence sur plusieurs postes sensibles (nettoyage, téléphonie, reprographie).

Enfin, la généralisation de la **GED** (solution Zeendoc) à compter du mois de mars 2024 a permis d'optimiser les processus internes, de réduire les coûts de reprographie et d'archivage, et d'améliorer la traçabilité comptable. Les **dotations aux amortissements** progressent de 19%, en lien avec la poursuite de notre politique d'investissement, avec un impact significatif des amortissements non subventionnés (631 771€).

3. UNE STRATÉGIE ACTIVE DE SÉCURISATION DES RECETTES ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES

En 2024, le **chiffre d'affaires de l'apprentissage** s'établit à 23,9 M€, en baisse de près de 9%, mais reste soutenu par une fréquentation en hausse.

La **formation continue** enregistre une contraction de 6%, mais fait l'objet d'une relance structurée. Un poste dédié au développement commercial a été créé, avec des premiers effets visibles : les contrats de professionnalisation atteignent 36% des recettes, les actions de développement des compétences 30 %, et les transitions professionnelles 14%, traduisant une diversification de l'offre à destination des publics adultes.

Les **subventions** baissent, passant de 1,09 M€ à 910 k€, principalement en raison de la diminution de l'aide régionale liée au dispositif de Majoration des Coûts Contrats, en baisse de 38%. Ce recul renforce la nécessité d'une gestion rigoureuse et d'un élargissement des leviers de financement.

Enfin, les **produits financiers et exceptionnels** s'élèvent à 4,4 M€, portés par la valorisation des loyers versés par les SCI, les intérêts des CAT et la quote-part des subventions d'investissement.

4. UNE VIGILANCE INDISPENSABLE POUR 2025

Malgré les résultats positifs enregistrés en 2024, **l'exercice 2025 s'annonce déterminant pour la soutenabilité financière de BTP CFA Île-de-France**. L'Association pourrait être confrontée à un effet ciseau préoccupant, combinant une baisse attendue des recettes issues des OPCO et une hausse mécanique des charges de fonctionnement. **Dans ce contexte, une gestion anticipative et ciblée reste essentielle**. Trois priorités s'imposent pour sécuriser l'équilibre économique :

- définir une stratégie d'investissement concentrée sur la transition numérique, la performance énergétique et les équipements pédagogiques essentiels ;
- intensifier le développement de la formation continue pour diversifier nos ressources ;
- porter auprès des pouvoirs publics une demande forte de financement à la hauteur des missions d'intérêt général qui nous sont confiées.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Conformément aux orientations du Conseil d'Administration, nous affectons l'intégralité de l'excédent 2024 à la réserve d'investissement. Cette décision vise à garantir les moyens nécessaires à la mise en œuvre de nos projets structurants.

6. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Au titre de l'année 2024, concernant :

- les projets d'investissements travaux : **sur un engagement de 2 249 141€, le CRIF nous a accordé 1 124 571€ (50%) et Constructys 263 816€ (12%). La mobilisation de nos fonds propres se porte ainsi à 860 754€ (38%)** contre 336 925€ (27%) en 2023, et 715 975€ (48,41%) en 2022.
- les projets d'investissements équipements : **sur un engagement de 1 272 591€, le CRIF nous a accordé 550 591€ (43%)** contre 450 322€ (32%) en 2023, et 292 531€ (17,84%) en 2022 ; **Constructys nous a accordé 282 265€ (22%)** contre 334 390€ (24%) en 2023. **La mobilisation de nos fonds propres se porte ainsi à 439 735€ (35%)** contre 629 412€ (45%) en 2023 et 947 291€ (57,76%) en 2022.

Dans l'ensemble, ces données traduisent une **amélioration de la stratégie de financement externe**, permettant à l'Association de préserver sa capacité d'autofinancement. **L'effort de diversification des partenaires, la qualité des dossiers présentés et l'optimisation des réponses aux appels à projets portent leurs fruits.** Cette évolution renforce notre capacité à investir dans la durée sans compromettre nos équilibres économiques.

Nos **projets d'investissement en équipements demeurent structurants** pour accompagner les évolutions techniques et technologiques des métiers du BTP, ainsi que pour intégrer de nouvelles offres de formation en réponse aux besoins du marché. Ils constituent un levier essentiel de modernisation pédagogique et d'attractivité de nos filières. Parallèlement, les **investissements liés aux Entretiens Grosses Réparations (EGR) ciblent des priorités fonctionnelles et durables** : audit de performance énergétique, mises aux normes de sécurité, et aménagement d'espaces en plateaux techniques opérationnels. Ces interventions s'inscrivent pleinement dans notre stratégie d'optimisation du patrimoine immobilier et de valorisation des surfaces existantes.

CONCLUSIONS

- ➔ **Maintenir un cap optimiste tout en faisant preuve de prudence** : bien que les résultats financiers 2024 soient positifs, les perspectives pour 2025 et 2026 appellent à une vigilance renforcée. Les incertitudes liées aux recettes (notamment OPCO) et la pression sur les charges exigent un pilotage attentif.
- ➔ **Poursuivre l'investissement dans les ressources humaines** : l'augmentation des frais de personnel s'inscrit dans une stratégie assumée de fidélisation des équipes et d'attractivité des talents, indispensables au maintien de la qualité pédagogique et de la performance opérationnelle.
- ➔ **Assurer un suivi rigoureux des dépenses** : le contrôle et l'optimisation des charges, notamment immobilières et d'exploitation, restent des priorités pour préserver la rentabilité et garantir la soutenabilité du modèle économique dans un environnement incertain.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence.

- Conformément aux hypothèses de base :
 - Comparabilité et continuité de l'exploitation ;
 - Indépendance des exercices.

- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il est à noter qu'il y a un changement de méthode quant aux calculs des factures à établir (FAE) et produits constatés d'avance (PCA). Nous nous sommes adaptés à notre ERP « Ypareo » qui effectue les calculs selon la méthode réelle de coût et non par facturation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

- **Objet social de l'entité** : Organisme de Formation
- **Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées** : Formation en apprentissage et Formation continue
- **Moyens mis en œuvre** :
 - Les 7 CFA (Centres de Formation d'Apprentis) en Ile-de-France sont notamment équipés de plateaux techniques, de salles de cours, d'équipements didactiques et professionnels.
 - Des ressources humaines dans chacun des CFA garantit notre mission éducative et pédagogique dite d'intérêt générale.

Les centres de formation dispensant les actions mentionnées au 4° de l'article [L. 6313-1](#) du code du travail (*Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 24 (V)*), ont pour mission :

- 1° D'accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel (...).
- 2° D'appuyer et d'accompagner les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un employeur ;
- 3° D'assurer la cohérence entre la formation dispensée en leur sein et celle dispensée au sein de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage ;
- 4° D'informer, dès le début de leur formation, les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et en tant que salariés et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel ;
- 5° De permettre aux apprentis en rupture de contrat la poursuite de leur formation pendant six mois tout en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi (...).
- 6° D'apporter, en lien avec le service public de l'emploi, en particulier avec les missions locales, un accompagnement aux apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage ;
- 7° De favoriser la mixité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention du harcèlement sexuel au travail et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité. Ils participent à la lutte contre la répartition sexuée des métiers ;
- 8° D'encourager la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des apprentis ;
- 9° De favoriser, au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à l'égalité des chances et à la lutte contre toutes formes de discriminations et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui mette en avant les avantages de la diversité ;

10° D'encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis en nommant un personnel dédié, qui peut comprendre un référent mobilité mobilisant, au niveau national, les ressources locales et, au niveau international, les programmes de l'Union européenne, et en mentionnant, le cas échéant, dans le contenu de la formation, la période de mobilité ;

11° D'assurer le suivi et l'accompagnement des apprentis quand la formation prévue au 2° de l'article [L. 6211-2](#) est dispensée en tout ou partie à distance ;

12° D'évaluer les compétences acquises par les apprentis, y compris sous la forme d'un contrôle continu, dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur ;

13° D'accompagner les apprentis ayant interrompu leur formation et ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle vers les personnes et les organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation ;

14° D'accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

■ Immobilisations incorporelles	3 à 5 ans
■ Agencements, Installations	10 à 20 ans
■ Bâtiments	50 ans
■ Matériel et outillage pédagogique	5 à 15 ans
■ Mobilier	7 à 15 ans
■ Matériel Informatique	3 ans
■ Matériel de bureau	5 à 20 ans
■ Matériel de transport	5 ans
■ Autres matériels et outillages	5 à 15 ans

Des aides financières de la Région Ile-de-France, de CONSTRUCTYS et du CCCA-BTP peuvent être accordées concernant des acquisitions d'équipement pédagogiques et des travaux de rénovation de bâtiment et de construction.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon le coût moyen pondéré calculé à chaque entrée.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Le calcul « Provision indemnités-départ à la retraite » s'effectue à partir de la deuxième année de présence et tient compte de la date probable de départ. L'âge retenu est de 64 ans, la provision est proratisée au nombre d'année de présence. Le calcul du salaire prend en compte la valeur du point de chaque catégorie.

- Pour les ETAM : Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet (IDCC 2609)
- Pour les IAC : Convention collective nationale des cadres du bâtiment du 1er juin 2004 (IDCC 2420)

LA CONTRIBUTION À L'EFFORT DE CONSTRUCTION

La contribution relative à l'effort de construction est versée à l'organisme collecteur sous forme de prêt.

Cette contribution est comptabilisée en charges d'exploitation, corrélativement, le remboursement annuel de l'organisme collecteur est comptabilisé en produits d'exploitation.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

CHIFFRE D'AFFAIRES

2024 marque la cinquième année de la mise en œuvre de la réforme sur l'apprentissage et du financement des prestations de formation.

Le financement de l'apprentissage s'effectue depuis le 1er janvier 2020 par les OPCO à partir d'un Coût Contrat. Après examen des dossiers, l'OPCO règle les factures sur la base de l'accord de prise en charge, y compris les frais annexes (premier équipement, restauration, hébergement, mobilité européenne). Ce processus nous amène à présenter le financement des OPCO sous l'intitulé Chiffre d'Affaires Apprentissage.

- Les FAE (Factures à établir) liées à l'apprentissage au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2 637 K€ contre 3 909 K€ en 2023.
- Les PCA (Produits constatés d'avance) liés à la formation de l'apprentissage au 31/12/2024 s'élèvent à 1 994 K€ contre 1 748 K€ en 2023.
- Les AAE (Avoirs à établir) ont été passés pour 281 K€, la majorité des avoirs sont liés à des ruptures de contrat ou à des erreurs de facturation.

Ces variations sont liées au changement de méthode de calcul du « Cut Off ».

HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sont facturés uniquement au titre du contrôle légal des comptes. Ces honoraires sont provisionnés à hauteur de 36 K€.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Ils sont significatifs à la lecture du compte de résultat. Vous trouverez en page 19 le détail de ces postes.

Immobilisations

CADRE A		Valeurs brutes	AUGMENTATIONS	
			Réévaluation	Acquisition et virs de poste à poste
Frais établissement, rech. et dévelop	TOTAL I			
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II	286 885		29 148
Terrains, Agenc. et aménag. Terrains		7 242 353		
Constructions sur sol propre		24 846 764		
Constructions sur sol autrui		268 640		
Instal.générales, agenc. et aménag. construct.		3 058 221		
Instal.techn.matériel et outillage pédagogiques		14 422 052		650 493
Instal.générales, agencemts aménag. divers		25 875 423		5 053 554
Matériel de transport		260 437		227 969
Matériel de bureau et informatique mobilier		2 912 291		504 161
Autres matériels et outillages divers		1 053 465		6 516
Immobilisations corporelles en cours		7 320 133		2 738 170
Avances et acomptes		-		
Immobilisations corporelles	TOTAL III	87 259 779	-	9 180 864
Participations évaluées par mise en équival.				
Autres participations		3 049		
Autres titres immobilisés		-		
Prêts et autres immobilisations financières		10 113		438
Immobilisations financières	TOTAL IV	13 162	-	438
Total General (I + II + III + IV)		87 559 825	-	9 210 449

CADRE B		DIMINUTIONS		Valeur brute immobilis.à fin exercice	Rééval Lég. VO Immo à fin exercice
		Par virements poste à poste	Par cessions mis.hors serv.		
Frais établissement, rech. et dévelop	TOTAL I				
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II			316 033	
Terrains, Agenc. et aménag. Terrains				7 242 353	
Constructions sur sol propre				24 846 764	
Constructions sur sol autrui				268 640	
Instal.générales, agenc. et aménag. construct.				3 058 221	
Instal.techn.matériel et outillage pédagogiques			21 229	15 051 315	
Instal.générales, agencemts aménag. divers				30 928 977	
Matériel de transport			91 159	397 247	
Matériel de bureau et informatique mobilier				3 416 452	
Autres matériels et outillages divers			51 433	1 008 548	
Immobilisations corporelles en cours		5 586 867		4 471 436	
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	5 586 867	163 821	90 689 954	
Participations évaluées par mise en équival.					
Autres participations				3 049	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				10 551	
Immobilisations financières	TOTAL IV			13 599	
Total General (I + II + III + IV)		5 586 867	163 821	91 019 586	

Amortissements

CADRE A : SITUATION- MOUVEMENT EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant début d'exercice	Augmentation Dotation Exercice	Diminution Reprise exercice	Montant Fin d'exercice
Frais établissement, rech. et dévelop	TOTAL I				
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II	235 187	24 093		259 280
Terrains		1 372 801	163 229		1 536 030
Constructions :		11 909 307	748 529	-	12 657 835
<i>sur sol propre</i>		11 696 459	732 538		12 428 997
<i>sur sol d'autrui</i>		212 848	15 990		228 838
Instal.générales, agenc. et aménag. construct.					
Instal.techn.matériel et outill. pédagogique		13 489 171	1 175 493	21 229	14 643 435
Autres immobilisations corporelles :		13 941 593	1 758 214	142 592	15 557 215
<i>Instal.générales, agencemts aménag. divers</i>		10 736 872	1 263 587		12 000 458
<i>Matériel de transport</i>		260 437	21 678	91 159	190 956
<i>Matériel de bureau et informatique mobilier</i>		1 997 863	445 346		2 443 209
<i>Autres matériels et outillages divers</i>		946 422	27 603	51 433	922 592
Immobilisations corporelles	TOTAL III	40 712 872	3 845 464	163 821	44 394 516
Total General (I + II + III + IV)		40 948 059	3 869 558	163 821	44 653 796

CADRE B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		Linéaires	Dégressifs	CADRE C : PROVISION AMT DEROGATOIRE	
				Exceptionnell es	Reprise
Frais établissement, rech. et dévelop	TOTAL I				
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II	24 093			
Terrains		163 229			
Constructions sur sol propre		732 538			
Constructions sur sol autrui		15 990			
Instal.générales, agenc. et aménag. construct.		-			
Instal.techn.matériel et outillage pédagogiques		1 175 493			
Instal.générales, agencemts aménag. divers		1 263 587			
Matériel de transport		21 678			
Matériel de bureau et informatique mobilier		445 346			
Autres matériels et outillages divers		27 603			
Immobilisations corporelles	TOTAL III	3 845 464			
Total General (I + II + III + IV)		3 869 558			

Provisions inscrites au bilan

	Montant déb.d'exercice	Augmentation Dotation exercice	Diminutions Reprise exercice	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées				
Provisions reconst. gisem. miniers, pétrol.				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fisc. impl. étranger av 1 - 1 - 1992				
Provisions fisc. impl. étranger ap 1 - 1 - 1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	1 029 000	90 000	-	1 119 000
Provisions pour garanties données clients				
Provisions pour pertes s/marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. similaires				
Provisions pour grosses réparations		-	-	
Prov.pour indemnités de fin de contrat				
Prov.pour indemnités départ à la retraite	240 098	80 862	43 788	277 172
TOTAL II	1 269 098	170 862	43 788	1 396 172
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Titres de placement				
Autres immobilisation financières				
Comptes clients	66 568	-	-	66 568
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	66 568	-	-	66 568
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 335 666	170 862	43 788	1 462 740

Dont dotations et reprises :

d'exploitation	80 862	43 788
financières	-	-
exceptionnelles	90 000	-

Etat des échéances des créances et des dettes

CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participants			
Prêts (1) (2)			
De l'Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	138	138	
Autres créances clients	3 035 392	3 035 392	
Créances représentatives des titres prêtés	-	-	
Personnel et comptes rattachés	-	-	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 813	36 813	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Subventions à recevoir	14 430 055	14 430 055	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	
Divers	37 509	37 509	
Groupe et associés (2)	426 212	426 212	
Débiteurs divers	72 186	72 186	
TOTAUX	18 038 305	18 038 305	

(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant rembours. obtenus en cours d'exercice

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5ans au +	A + de 5 ans
Emprunt obligataires convert. (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunt aup.établi. crédit à 2 ans maxi				
Emprunt aup. établi. crédit à + 2 ans				
Emprunt dettes financ. divers (1) (2)	2 059	2 059		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 902 756	2 902 756		
Personnel et comptes rattachés	755 095	755 095		
Sécu Soc., autres organismes sociaux	1 225 450	1 225 450		
Impôts sur les bénéfices	129 676	15 443	114 233,00	
Subventions	14 754 723	14 754 723,0		
Autres impôts, taxes assimilées	193 593	193 593,0		
Dettes/immobil. et cptes rattachés	531 756	531 756,2		
Groupes et associés (2)	-			
Créditeurs divers	306 342	306 342		
Dettes représ. titres empruntés	-	-		
TOTAUX	20 801 451	20 687 218	114 233,00	

(1) Emprunt souscrit en cours d'exercice

(1) Emprunt remboursé en cours d'exercice

(2) Montant des div. emprunt et dettes contractés auprès assoc. pers. phys.

Produits à recevoir (Hors subventions)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 676 272
Fournisseurs	37 509
Organismes sociaux	30 416
Etat Impôts à recevoir	
Divers	-
TOTAL	2 744 198

Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs - Factures non parvenues	756 469
Dettes envers le personnel : congés payés et autres	1 029 805
Dettes envers les Organismes sociaux	41 022
Dettes envers le Trésor Public	
Autre charges à payer	281 742
Avances autres Organismes	
TOTAL	2 109 038

Suivi des subventions

Détailldes subventions	Solde des subventions à recevoir au 31/12/2024	Subventions à affecter au 31/12/24
SUBVENTION DE L'ETAT	-	-
Travaux	-	-
Examens	-	-
Divers : Aide aux Apprentis	-	-
SUBVENTION DE LA REGION	7 765 861	7 078 010
Equipement	713 452	443 048
Travaux	7 047 609	6 634 962
Amélioration de la qualite		
Fonctionnement	4 800	
SUBVENTION CONSTRUCTYS	983 700	758 297
Equipement	517 574	447 469
Travaux	466 126	310 829
SUBVENTIONS DU CCCA	5 673 814	6 918 416
Equipement	159 618	159 618
Travaux	5 113 899	6 758 798
Fonctionnement	400 297	-
TAXE D APPRENTISSAGE	-	-
Fonctionnement		-
Divers		
SUBVENTIONS DIVERSES	6 680	-
Equipement	-	-
Fonctionnement	6 680	-

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation (1)	2 004 320
Produits financiers	-
Produits exceptionnels	-
TOTAL	

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation (2)	228 834
Charges financières	-
charges exceptionnelles	-
TOTAL	228 834

(1)	Facturation Apprentissage	1 993 608
	Participation Famille Cantine, Hébergement, Subv Mobilité	10 712
(2)	Locations photocopieurs, maintenance ...	228 834

Ventilation du chiffre d'affaires net et des subventions d'exploitation

CHIFFRE D'AFFAIRES H.T - TTC Hors Produits UFA	Montant
Prestations liées à l'apprentissage	23 901 402
<i>Dont : Apprentissage</i>	22 770 330
<i>Restauration</i>	109 152
<i>Hébergement</i>	35 910
<i>Mobilité Européenne</i>	28 760
<i>Petit Equipement</i>	957 250
Prestations liées à la formation continue	559 625
<i>Dont : Formation</i>	555 643
<i>Restauration & divers refacturation</i>	3 982
Produits des activités annexes	116 585
TOTAL	24 577 612

SUBVENTIONS	Montant
Etat	55 708
Région	564 773
Département et Communes	12 000
Collectivités locales	632 481
Taxe apprentissage	-
Taxe parafiscale CCCA	277 110
Fonds Professionnalisation CONSTRUCTYS	-
Autres organismes	-
Autres	277 110
TOTAL	909 591

Produits exceptionnels et charges exceptionnelles des subventions d'exploitation

(Arrêté du 27 Avril 1982)

Nature	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Cessions d éléments de l'actif	8 501
Quote-part subv. investissement viré au compte de résultat	3 237 787
Produits sur exercices antérieurs	94 219
Reprise des provisions exceptionnelles	-
Autres produits exceptionnels	-
TOTAL	3 340 507
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Immobilisations corporelles cédées	-
Charges sur exercices antérieurs	48 910
Dotations aux provisions exceptionnelles	90 000
Autres Charges exceptionnelles	1 528
TOTAL	140 438

Listes des filiales et participations

(ANC 2014-03 : Art. 833-6)

Nature	Capitaux propres avant resultat	Quote - part su capital en %	Résultat au 31/12/2023
A - Renseignements Détaillés			
Filiales et Participations			
Filiales (plus de 50% du capital détenu)			
(1)	1 524 €	99,99%	182 288
(2)	1 524 €	99,99%	440 446
Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B - Renseignements Globaux sur les autres			
Filiales et Participations			
1 - Filiales non reprises en A			
a) francaises			
b) étrangères			
1 - Participations non reprises en A			
a) francaises			
b) étrangères			

(1)	SCI AFOBAT ILE DE France 10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17 <i>Comptabilisation des dividendes de l'exercice 2023 pour :</i>	€	182 288
(2)	SCI AFOBAT 77 CONSTRUCTION 10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17 <i>Comptabilisation des dividendes de l'exercice 2023 pour :</i>	€	440 446

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	Montant déb.d'exercice	Montant fin d'exercice	VARIATION DES STOCKS
Marchandises			
Stocks revendus en l'état			
Marchandises			
Approvisionnement			
Stocks approvisionnement			
Matières premières	350 255	311 525	38 729
Aut. approvisionnement			
Variation de Stocks TOTAL I	350 254,54	311 525,42	38 729,12
Production			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
TOTAL II			
Production en cours			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
TOTAL III			
Production stockée (II + III)			

Variation détaillée des Fonds dédiés

	Montant fin d'exercice	Montant déb.d'exercice	VARIATION DES FONDS	
			En Charges Provisions	En Produits Reprise
Fonds dédiés CCCA	304 978	444 205	64 558	203 786
Fonds dédiés Région	4 800	-	4 800	-
Fonds dédiés autres financeurs	12 320	20 000	-	7 680
	322 098	464 205	69 358	211 466

CCCA-BTP dédiés aux :

AAC SOL 8	23 271
Création sections d'apprentis à composante européenne	64 558
Veille stratégique et collaborative	173 267
Mettre en place et dynamiser un réseau d'anciens	43 882
Région	
WorldSkills	4 800
Autres	
Handicap - Adaptations des situations	12 320

Transferts de charges

	Montant
Logement	45 101
Restauration	41 477
Entre Etablissements	-
Divers	125 095

Effectif moyen

(ANC 2018-06 : Art.833-19)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	28	
Agents de maîtrise et techniciens	189,57	5,98
Employés (Agents d'Entretien et Secretaires)	8	12,8
Ouvriers		
TOTAL	225,57	18,78

Engagements Financiers

NATURE	Montant
Effets escomptes non échus	NEANT
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés	
TOTAL	

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

NATURE	Montant
	NEANT
TOTAL	